

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

**SEANCE DU  
11 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres			
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Présents	Quorum
21	21	11	11

Date de convocation du Bureau Syndical  
04 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation  
04 septembre 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 11  
Nombre de délégués ayant voté pour : 11  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 11 septembre 2023 à 18h00, les membres du Bureau Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, au siège du SBA, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents : Bruno CHAMPOUX, Lionel CHAUVIN, Jean-Pierre CHRETIEN, Gilles DOLAT, Stéphane LOBREGAT, Guy MAILLARD, Frédéric MARTIN, Gilles MAS, Sophie PELLETIER, Jean-Paul POUZADOUX, Michel SAHUT.

**Le quorum étant atteint, le Bureau Syndical peut délibérer.**

**Thème : MARCHES PUBLICS**

**dél. 31-2023 : Autorisation de signature d'un accord-cadre n°2311M relatif à la fourniture de pièces détachées pour véhicules poids lourds de collecte**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

**VU** la délibération n°2021-17 du Comité Syndical en date du 09 février 2021 portant délégation de compétences au Président et au Bureau stipulant que le Comité Syndical délègue au Bureau Syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services et travaux ou accords-cadres d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée selon les textes en vigueur ;

**CONSIDÉRANT :**

- le lancement de l'accord-cadre, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
- la procédure de passation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
- les besoins du Syndicat relatifs à la fourniture de pièces détachées pour l'entretien et la réparation des véhicules poids lourds de collecte du SBA,

Ce marché est un complément au marché 2202P dont les lots n°3 et n°4 n'ont pas été reconduits en raison d'une sous-estimation de leurs montants annuels maximum.

Les prestations sont réparties en 2 lots et chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande attribué à un seul opérateur économique :

Lot(s)	Désignation
03R	PIÈCES POUR BENNES EUROVOIRIE POUR BENNES TERBERG ROSS ROCA
04R	PIÈCES RECURRENTES POUR POIDS LOURDS TOUTES MARQUES

**CONSIDÉRANT :**

- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 31 août 2023 pour l'ouverture des plis,
- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 08 septembre 2023 pour le jugement des offres,
- les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
  - o la situation juridique
  - o les capacités professionnelles, techniques et financières
- les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique et environnementale	20.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

- les critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission a procédé au classement des offres proposées :

Lot(s)	Désignation	Nombre d'offres
03R	PIÈCES POUR BENNES EUROVIRIE TERBERG ROSS ROCA	2
04R	PIÈCES RECURRENTES POUR POIDS LOURS TOUTES MARQUES	2

Le Bureau Syndical, Oüi l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre n°2311M relatif à la fourniture de pièces détachées pour véhicules poids lourds de collecte avec les titulaires suivants :

- **Lot n°3R** : Pièces non récurrentes bennes Eurovoirie Terberg Ross Roca (montant annuel maximum 100 000,00 € HT)
  - o **TERBERG MATEC SAS** (91090 LISSES)
- **Lot n°4R** : Pièces récurrentes pour véhicules poids lourds toutes marques (montant annuel maximum 300 000,00 € HT)
  - o **TRUCK & CAR SERVICES** (63100 CLERMONT-FERRAND)

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20230911-DEL31-2023-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023

**Article 2 :** L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 31/10/2023.

L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

**Article 3 :** **AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de cet accord-cadre et des des marchés subséquents, y compris les éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20230911-DEL31-2023-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023